

Les tensions diplomatiques entre la France et l'Angola

Les investigations du juge Courroye ne s'arrêtent pas aux frontières françaises. Il établit une liste de 15 personnalités angolaises - du général au Président, en passant par les dirigeants de la Sonangol - ayant bénéficié des largesses de Falcone. Mais ces enquêtes ne sont pas du tout du goût du président de l'Angola pour qui Falcone et Gaydamak sont des émissaires et fournisseurs de premier ordre. Le président Dos Santos intervient ainsi auprès des présidents français successifs pour prendre leur défense, et jouer de menaces envers les sociétés françaises de pertes de marchés.

Les tensions diplomatiques se doublent ainsi de « sanctions » économiques. En octobre 2004 la Sonangol annonce que les licences d'exploitation accordées à Total pour certains gisements off shore sont supprimées, la perte se monte à 1 million de dollars. Un avertissement. En janvier 2005 le Président Dos Santos menace de retirer à Total un contrat de 10 milliards de dollars si le gouvernement ne fait pas un geste en faveur de Pierre Falcone. Celui-ci vient d'être blanchi en Suisse dans le cadre du procès sur le remboursement de la dette Russe. Dans le même temps Air France s'est vue refuser l'attribution d'une ligne vers la capitale au bénéfice de la British Airways, et Alcatel a été écarté du marché de la téléphonie du pays.

Pourtant, les gouvernements français ne ménagent pas leurs efforts. Nicolas Sarkozy a annoncé la couleur : il fera tout pour faciliter l'accès des marchés étrangers aux grandes industries nationales, c'est même son principal objectif en matière de politique étrangère. On y retrouve notamment les mêmes habitués de la Françafrique : Total, Bolloré, Thalès, et d'autres groupes français comme Castel se taillent des parts de lions.

L'Angolafric

À ce sujet l'Angola représente un énorme potentiel. L'industrie pétrolière et la reconstruction du pays en tête. Les investissements pétroliers devraient être de 50 milliards de dollars dans les 5 ans. Le programme de reconstruction quant à lui est de 33 milliards d'euros cumulés entre 2008 et 2009. Ce sont aussi des richesses dont l'accès politique est bien plus aisé que les pays du Moyen Orient. En clair, le manque de transparence et le niveau de corruption en font des cibles de choix pour des appétits industriels peu regardants.

M. De Margerie, le directeur général de Total, se permettra de rajouter à l'occasion de sa visite avec le président français en mai 2008 que « dans notre métier, dans notre manière de travailler, il n'y a aucune corruption, ni de près, ni de loin ». On croit rêver. Et d'ajouter « tous nos contrats sont faits de manière transparente ». C'est oublier un peu vite les nombreux constats accablants tirés sur les pratiques de cette industrie si particulière.

Survie est une association (loi 1901) qui mène des campagnes d'information et d'interpellation des citoyens et des élus pour une réforme de la politique de la France en Afrique et des relations Nord-Sud. Elle fonde son action sur la légitimité qui incombe à chacun d'interpeller ses élus et d'exiger un contrôle réel des choix politiques dans tous les domaines.

Elle compte 1600 adhérents, plusieurs centaines de militants et une vingtaine de groupes locaux qui relaient ses campagnes dans toute la France.

L'engagement de Survie repose sur un constat : les problèmes de développement et la pauvreté dans les pays du Sud ont avant tout des causes politiques. C'est donc dans le champ politique qu'il convient d'agir.

En savoir plus : <http://survie.org>

La France investit dans l'aide publique au développement

Les marques d'attention de l'Etat français se sont donc répétées depuis septembre 2007 où, en parallèle du sommet de l'ONU un rapprochement sensible a été initié personnellement par Nicolas Sarkozy soufflant le chaud sur les relations entre les deux pays (« je crois pouvoir dire qu'une page est définitivement tournée »).

La dette de l'Angola a ainsi été renégociée fin 2007 grâce à l'intermédiation de la France, l'aide publique au développement revient en force en Angola, une fondation va être créée... L'objectif est pour l'Élysée de « solder un certain nombre de contentieux dont nous avons hérité ».

Les marques d'attention se sont ainsi multipliées, alors que parallèlement les messages du gouvernement visent à présenter l'affaire comme celle d'un individu (Pierre Falcone), tout en discréditant l'accusation.

La justice, simple comme un courrier ?

Dans ce contexte peu sont ceux qui vont s'émouvoir d'un fait incroyable. Le ministre de la Défense Hervé Morin va adresser un courrier aux avocats des prévenus le 11 juillet 2008, qui vise sur le fond à faire tomber l'un des principaux chefs d'accusation (le trafic d'armes). Le ministre de la Défense français va voler au secours des marchands d'armes, au mépris des quantités de preuves accumulées et des réquisitions du juge d'instruction.

Révélee par *le Point*, la lettre remet ainsi en cause la plainte pour trafic d'armes, déposée par le ministre de la Défense Alain Richard en 2001. Extrait : « Il résulte de l'examen du dossier de mon ministère à la lumière de vos observations, écrit Hervé Morin, qu'en l'absence de transit par le territoire français la législation relative aux opérations de ventes d'armes et de munitions (...) ne s'appliquait pas, aux dates retenues par le dossier de l'instruction, à l'activité exercée par M. Pierre Falcone »

Les avocats se sont bien entendus largement appuyés sur ce courrier mais le procès a tout de même bien lieu (jusqu'en février 2009), les décisions sur les demandes d'annulation de la procédure plaidées par les avocats des principaux prévenus étant finalement renvoyées au jugement sur le fond, ce qui ne remet pas en cause la procédure.

Bien évidemment le propos n'est pas d'accuser par principe le développement à l'international des entreprises françaises et leur développement en Angola en particulier. Mais compte tenu de l'impact désastreux qu'ont eu les comportements mafieux d'individus et d'entreprises sur les populations, on ne peut que s'indigner de leur impunité face aux justices nationales et internationales.

D'une façon générale la politique de la France sur les ventes d'armes reste très ambiguë entre ses objectifs commerciaux et ses annonces de bonne gouvernance et d'amélioration des pratiques. La France s'oppose ainsi à mots à peine couverts à ce qu'un code de bonne conduite de l'Union européenne s'applique obligatoirement sur les exportations d'armement.

En attendant, Hervé Morin, notre ministre de la Défense, a prévu que les prises de commandes atteindront les 6 milliards d'euros en 2008, un record français depuis 2000...

Que fait la France en Angola(gate) ?



Association Survie
210 rue Saint Martin
75 003 Paris

contact@survie.org
<http://survie.org>

L'Angolagate est une affaire de vente d'armes par des intermédiaires non autorisés pendant la guerre civile angolaise. C'est aussi une affaire de trafic d'influence, de corruption, de fraude fiscale et d'abus de biens sociaux. Les bénéficiaires en ont été des dirigeants angolais, des banquiers, des hommes d'affaires et politiques français de tous bords.

Plus justement, l'Angolagate doit être compris comme une privatisation de la guerre pour satisfaire des intérêts personnels financiers et politiques, par le détournement des ressources angolaises (en milliards d'euros) au détriment du peuple de ce pays. Accessoirement l'argent du contribuable français est mis à contribution pour permettre le fonctionnement de cette « pompe à fric ».

L'Angolagate est une illustration de la Françafrique, la politique occulte qui a assuré jusqu'à ce jour la préservation des intérêts diplomatiques et économiques de la France en Afrique.

«La Françafrique » est l'une des facettes les plus sombres de la politique étrangère française, « le plus long scandale de la République », elle dure encore.

L'Angolagate est le procès d'une partie émergée de l'iceberg...

Un peu d'histoire : de la guerre froide à la guerre civile

L'Angola conquiert l'indépendance en 1975, au terme d'une longue lutte de libération et à la faveur de la « révolution des œillets » au Portugal. Mais le pays est déjà l'objet de conflits entre les grandes puissances. Deux partis s'affrontent par les armes : le MPLA¹, soutenu par Cuba et l'Union Soviétique et l'UNITA², soutenue par les États-unis et l'Afrique du Sud de l'apartheid.

La chute du mur de Berlin vide cependant le conflit de son intérêt stratégique. En 1991 les accords de Bicesse aboutissent à un cessez-le-feu et à l'organisation d'élections.

L'Angola en quelques chiffres

Population : 13,8 millions d'habitants
Espérance de vie : 41 ans
Population vivant dans la pauvreté absolue ou relative : 82.5%
Réfugiés : 3.5 millions
Population privée d'accès à l'eau potable : 62%
Indice de développement humain : 162^e sur 177 pays (ONU)
Corruption : 147^e sur 179 pays (Transparency International)

Pétrole et diamants : l'industrie pétrolière représente encore 90% des revenus de l'État. En 2008, la production pétrolière du pays a atteint celle des deux premiers pays producteurs d'Afrique, et l'Angola est le premier approvisionneur de la France. Total est le deuxième opérateur en volume du pays.
L'Angola est aussi le 5^e producteur mondial de diamants.



La province de Cabinda

Plus de 30% des ressources pétrolières du pays sont assurées par la province extra-territoriale du Cabinda, qui après avoir subi une annexion et une occupation sanglante par le pouvoir actuel a finalement accepté en 2008 les termes de son rattachement officiel à l'Angola.

En 1992 le premier tour de l'élection présidentielle (la première depuis l'indépendance) fait deviner la probable victoire de J.E. Dos Santos, du MPLA, opposé au général Jonas Savimbi de l'UNITA. Refusant le résultat des urnes ce dernier reprend les armes. La guerre civile éclate.

En 1993, Dos Santos ne peut que constater une situation militaire désespérée : 80% du pays est sous contrôle de l'UNITA. Le chef du MPLA lance un appel à l'aide à la communauté internationale. Cette demande se heurte toutefois à l'embargo décrété par l'ONU sur les ventes d'armes à l'Angola, considéré en guerre civile. Dos Santos va alors contacter directement des intermédiaires politiques français.

L'activation des réseaux

Depuis les élections législatives de 1993 François Mitterrand doit composer avec le gouvernement de cohabitation d'Edouard Balladur. Toute intervention de l'Élysée en direction de l'Angola doit donc contourner, en plus de l'embargo, la diplomatie officielle française.

Sollicité par Dos Santos, l'ancien expert du Parti Socialiste pour l'Afrique australe, Jean-Bernard Curial, prend contact avec Jean Christophe Mitterrand, ancien responsable de la cellule africaine de l'Élysée. Sur ses bons conseils Curial va entrer en contact avec Pierre Falcone. Ce dernier est un « homme d'affaires » à la tête d'un ensemble de sociétés regroupées sous le nom de Brengo International. Il est par ailleurs simultanément conseiller principal de la SOFREMI (société d'exportation d'équipements de sécurité de police sous le contrôle du ministère de l'intérieur français) et vendeur

d'armes bien connu des réseaux militaires et industriels français. Falcone est intéressé.

Les intérêts privés sont alors prédominants, mais pas seulement : l'enjeu pour la France en Angola est économique avec une présence de Total importante et l'attribution à venir de l'exploitation des réserves gigantesques du pays; il reste aussi stratégique : l'Angola, chasse gardée anglo-saxonne, fait de l'ombre au pré-carré français.

S'esquisse alors une diplomatie parallèle qui va s'atteler à fournir au régime de Dos Santos un appui en armement en dehors de toute transaction officielle avec l'État français. Les ventes devront donc être réalisées via des sociétés privées et ne pas transiter sur le sol national. Pierre Falcone et la Brengo vont alimenter ce marché, détournant au passage une partie de la richesse du pays.

Multiplicité des réseaux, confusion des intérêts privés et politiques : pas de doute l'odeur de la Françafrique plane sur l'Angola.

Voyons en le goût...

1 : Mouvement du Peuple pour la Libération de l'Angola
2 : Union Nationale pour l'Indépendance Totale de l'Angola

Les ventes d'armes

Après la délivrance de passeports diplomatiques angolais ad hoc, Falcone et son associé de circonstances Arcadi Gaydamak, ancien colonel du KGB, vont dès 1993 organiser les livraisons d'armes sur les côtes angolaises. Ils ont le contrôle de fait de la société slovaque ZTS-Osos qui acheminera en Angola des lots de l'armée de l'ex-union soviétique.

Au bas mot ce sont pour **790 millions de dollars** d'armement qui vont faire l'objet de contrats par l'intermédiaire des deux hommes entre 1993 et 2000. Il s'agit de chars, d'hélicoptères, d'avions, de véhicules blindés, de canons, de fusils, de munitions...sans oublier les mines antipersonnelles dont est encore truffé le pays (les mines ont fait 90 000 mutilés jusqu'à ce jour en Angola). Rappelons le, nous sommes toujours dans cette période sous embargo de l'ONU...

La guerre civile fera 500 000 morts.

Des ventes d'armes surévaluées voire fantômes

Ces contrats vont s'avérer particulièrement juteux pour ceux qui les concluent, car peu corrélés avec la réalité marchande des livraisons. Leur valeur a été largement surévaluée, et est même parfois fantôme. Ainsi, le matériel est parfois en mauvais état, voire totalement inutilisable et directement mis à la casse. Les sommes réellement versées sont aussi bien plus élevées que les montants figurant sur les factures. On peut en conclure avec certitude que certains marchés n'ont finalement de raison d'être que pour les gigantesques dessous de tables qu'ils génèrent.

Le robinet aux pétro dollars n'est pas perdu pour tout le monde. Comme nous allons le voir les millions de dollars s'envolent du sol angolais...et atterrissent sur le pavé parisien ou dans les paradis fiscaux.

Le préfinancement pétrolier et rôle de la banque Paribas

Mais la guerre coûte cher, et Dos Santos doit trouver rapidement les fonds nécessaires. Là encore Falcone et Gaydamak proposent leurs bons et loyaux services et la ressource est toute trouvée : le pétrole baigne les côtes du pays. L'État angolais, représenté par Dos Santos et ses proches, va ainsi hypothéquer la production future d'hydrocarbures du pays pour obtenir des prêts.

Le gestionnaire des emprunts est essentiellement la Sonangol, compagnie nationale d'exploitation du pétrole et bras financier de Dos Santos. Elle fait la pluie et le beau temps sur l'attribution des blocs pétroliers du pays.

La Sonangol gère un budget équivalent à celui de l'Etat angolais, en réalité une extension du pouvoir bien pratique pour les mouvements de fonds officiels.

Le grand échiquier angolais

Concernant le conflit en lui-même et la responsabilité des exactions commises, une approche simpliste qui voudrait que l'UNITA de Savimbi soit seule responsable ne peut suffire. Il est indéniable que le dirigeant militaire de l'UNITA et ses troupes ont été responsables de la reprise de la guerre, d'atrocités sans nom, de massacres en nombre et pour ces faits justement condamnés par la communauté internationale. Il ne faut cependant pas oublier que Savimbi a aussi été longtemps armé par l'entremise des Etats-Unis, tandis que l'union soviétique soutenait le MPLA. Les forces armées du MPLA (FAA) sont aussi responsables d'actes tout aussi condamnables : exécutions sommaires, viols, persécutions et exécutions politiques. Ladite communauté internationale, France en tête n'a pas jusqu'à ce jour condamné les actes des FAA, ni du gouvernement en place dont la mainmise sur les vecteurs d'opinions en Angola reste évidente, et dont l'accaparement des ressources du pays à des fins privées est avérée.

C'est une banque française qui va assurer la majeure partie des prêts gagés dans cette période : Paribas, aujourd'hui fusionnée avec la BNP. Entre 1993 et 1999 environ 1,68 milliards de dollars d'emprunts sont ainsi accordés par la banque française. Il se trouve qu'en fins négociateurs Falcone et Gaydamak ont la signature du compte angolais chez Paribas à Paris. Nous nous trouvons donc dans une situation ubuesque où un État laisse le contrôle d'une part essentielle de ses ressources à des individus étrangers au territoire et ne représentant que leurs intérêts.

On peut aussi s'interroger sur la prise de risque de la banque Paribas qui accorde des prêts aussi importants à un État en guerre, avec un recouvrement des fonds pour le

La Sonangol, la Banque centrale et la banque du Trésor en Angola : le « triangle des Bermudes » où se perd l'argent de l'Angola.

moins incertain. La banque en profite au passage pour pratiquer des taux nettement supérieurs aux standards du milieu.

L'affaire de la dette russe

Il serait incomplet de limiter l'action des deux principaux protagonistes, Falcone et Gaydamak, aux seules transactions liées aux livraisons d'armes à l'Angola. Ils agissent dans un marché d'influences et de détournements de fonds à l'échelle internationale, au cœur duquel se trouve l'industrie pétrolière. Les deux compères planchent ainsi activement sur la renégociation de la dette russe contractée par l'Angola. Celle-ci s'élève à 5 milliards de dollars. Grâce aux entrées de Gaydamak en Russie, ils vont pouvoir convenir en 1996 d'un arrangement entre les parties réduisant cet encours à 1,5 milliards, au moyen là encore d'un financement obtenu par des prêts garantis sur le pétrole.

Mais en tout sur les 774 millions de dollars qui seront versés seuls 161 millions le seront finalement sur un compte identifié de la fédération de Russie, soit environ 20% de la somme attendue. Le reste part dans les poches de ceux qui ont permis ce trafic.

La Suisse qui héberge le compte servant aux flux financiers diligentera une enquête, qui sera classée sans suite.

Quand la justice française s'en mêle

Fin 1996 la brigade financière française alertée par un « corbeau » gèle des comptes de la Brenco et de ZTS Osos. En 1997 le fisc réclame 300 millions d'euros d'arriérés d'impôts à la société ZTS Osos qui a vendu les armes à l'Angola, les contrats ayant selon toute vraisemblance été signés à Paris. Fin 1998 ce sont aussi plus de 200 millions d'euros qui sont exigés à la Brenco, les transactions étant imposables en France.

Le 14 septembre 2000 les enquêteurs de la brigade financière vont mettre la main sur 26 disquettes comportant la liste des personnes rétribuées par Brenco. 300 noms figurent sur ces « mémos » de versements. Ces informations vont permettre de révéler une folle distribution d'enveloppes d'espèces sonnantes et trébuchantes et autant de virements dans les paradis fiscaux. Pierre Falcone et Arcadi Gaydamak vont ainsi arroser tout azimut des hommes influents pouvant servir leurs intérêts et couvrir leurs transactions.

Les juges s'intéressent entre autres aux liens entre des associations pilotées par des hommes politiques, qui ont reçu des fonds de la Brenco, et le financement du RPF. Le 4 janvier 2001 les comptes de la liste menée par Charles Pasqua aux élections européennes de juin 1999 sont placés sous séquestre. Les investigations menées à cette occasion vont conduire aussi l'ouverture de plusieurs procédures, notamment fiscales, et au procès dit de « la SOFREMI ».

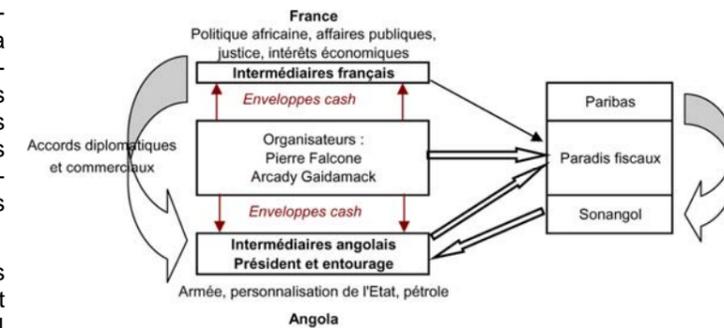
Les enquêtes conduisent à l'incarcération le 1^{er} décembre 2000 de Pierre Falcone à la prison de la Santé. Le 5 février 2001 la société Brenco France est mise en liquidation judiciaire.

Les présomptions de financements occultes de partis français et de corruption des personnes

Les intermédiaires français ont joué un rôle capital dans l'organisation et la légitimation des marchés.

Florilège :

- **Jean Christophe Mitterrand** : 2 millions d'euros pour avoir ouvert son carnet d'adresses et introduit Pierre Falcone.
- **Charles Pasqua et Jean-Charles Marchiani** : à eux deux au moins 3 millions d'euros. Ils sont la cheville ouvrière politique de l'approvisionnement en armes de l'Angola. Jean Charles Marchiani est par ailleurs soupçonné d'avoir orchestré de toutes pièces la remise de l'Ordre national du mérite remise à Arcadi Gaydamak, qu'il pourrait avoir effectué en contrepartie d'un versement au bénéfice des activités politiques de Charles Pasqua.
- **l'association professionnelle des magistrats (APM)**, présidée par le juge Georges Fenech : 15 000 euros. Georges Fenech affirme que cette somme était destinée à des abonnements à la revue de l'association.
- **les deux dirigeants du département compensations** de la banque Paribas : soupçonnés d'avoir perçu 30 millions de dollars pour les opérations de crédit. Ils affirment que cette somme était destinée à des commissions aux bénéficiaires d'autres intermédiaires.
- **Jacques Attali** : 160 000 euros, qu'il justifie par la réalisation d'une étude sur le micro-crédit en Angola.
- **le général Mouton** a reçu 50 000 euros de Brenco dans le cadre de transactions avec l'Angola, et est devenu peu après le directeur général de la société.



Le tableau serait incomplet sans ajouter que les détenteurs du pouvoir en Angola sont parmi les premiers bénéficiaires du système de détournement de la manne pétrolière : l'organisation Human Rights Watch estime qu'entre 1997 et 2002 le régime a détourné les caisses de l'État quatre milliards de dollars de rentes pétrolières.

Et beaucoup d'autres...

Quand la justice s'emmêle...

Les enjeux politiques et économiques de l'affaire, tout comme l'implication de personnalités françaises de renom ont considérablement freiné, voire nié, le travail de la justice :

- Outre la défense acharnée des avocats, mais après tout c'est leur travail, les investigations des juges et de la brigade financière ont du surmonter, pour reprendre les termes du préambule du rapport du SRPJ : « les destructions systématiques d'archives, les réticences des différents intervenants, leurs curieuses pertes de mémoire, et l'incapacité dont certaines banques ont fait preuve pour fournir l'intégralité des informations réclamées ».
- En 1999 le ministère des Affaires étrangères ordonne qu'on cesse de poursuivre la société slovaque ZTS-Osos sur le plan fiscal. Pourquoi ? Les juges soupçonnent entre autre Jacques Attali d'être intervenu. Les poursuites du fisc ne reprendront que 2 ans plus tard en 2001 après la perquisition des juges au ministère des Affaires étrangères.
- Sous le coup de 2 mandats d'arrêts internationaux, Falcone a pourtant réussi fin 2007 à négocier leur levée (contre une caution de 300 000 euros) pour revenir en France les mains libres en vue de ses procès. Une largesse peu commune.
- Une des personnes concernées par les versements de Brenco décède brutalement dans la période : il s'agit de Thierry Imbot, fils du général Imbot (ancien directeur de la DGSE). Il aurait reçu 120 000 dollars de Brenco entre 1996 et 1999. Il tombe de la fenêtre de son appartement le 10 octobre 2000. Le rapport de police conclut à un accident.
- Au moins deux perquisitions aux locaux de la Brenco ont été éventées quelques heures ou quelques jours avant la venue des policiers, permettant aux employés de faire un « ménage » express.
- A noter que Pierre Falcone a aussi été mis en examen en Suisse en 2002 dans le cadre de l'affaire de la dette Russe et acquitté en 2004. Depuis, des citoyens angolais et des ONG ont saisi le procureur général pour qu'il rouvre le dossier. Scénario peu probable : le procureur général du parquet de Genève, Daniel Zappelli, n'est pas réputé pour sa prise en main des dossiers de corruptions. Son activité est très contestée en Suisse.
- Quant à Georges Fenech, magistrat mis en examen dans ce dossier et au lourd passif, le 24 juin 2008 le ministère de la Justice a proposé sa réintégration au sein de l'administration centrale comme premier substitut, poste où il sera peut-être amené à donner des instructions au Parquet de Paris.

Le préfinancement pétrolier est un montage financier qui permet aux États débiteurs de gager une partie de la production pétrolière en contrepartie d'avances de trésorerie. Ce processus est aussi qualifié de prêt gagé. La pratique met généralement en jeu des échanges entre pays riches en mesure d'acheter les futures exploitations de ressources naturelles, et des pays pauvres. Le processus implique des banques et des sociétés de courtage pétrolier.

L'utilisation de l'argent est peu transparente, et ces contrats sont souvent propices à la corruption. Le FMI, la Banque Mondiale, l'ONG Global Witness, ou le consortium « Publiez ce que vous payez » (militant notamment pour la transparence des transactions pétrolière) sont opposés à ce procédé.